

Rapport sur les comptes de l'année 2020

Délégué municipal
M. François Payot, Syndic

Grandson, le 3 mai 2021

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions :

- × de la loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93 c),
- × du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (art. 34),
- × du règlement du Conseil communal de Grandson du 11 juillet 2016 (art. 91 à 99),

la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur les comptes arrêtés **au 31 décembre 2020**.

Les comptes ont été soumis à l'organe de révision en date des 13 et 14 avril 2021 et le rapport de révision succinct, présenté à la Municipalité, est intégré dans ce rapport. La Municipalité a approuvé les comptes 2020 lors de sa séance du 19 avril 2021.

1. Résumé et présentation des comptes de l'année 2020

Le résultat des comptes 2020 se maintient à l'équilibre, alors qu'un déficit était budgété. En effet, les comptes bouclent sur un léger excédent de revenus de **CHF 14'894**. Le résultat intègre des écritures de boucllement à hauteur de **CHF 449'120**. La marge d'autofinancement quant à elle s'élève à **CHF 2'890'868** et permet de couvrir les dépenses nettes d'investissements de **CHF 2'277'200**.

Pour rappel, le budget soumis à votre approbation le 12 décembre 2019 prévoyait un excédent de charges de **CHF 461'000**.

	CO 2020 avant bclmt	Ecritures bclmt	CO 2020	BU 2020	Ecart CO20/BU20	CO 2019	Ecart CO20/CO19
Charges	19'428'534	749'042	20'177'575	19'579'000	3.1%	21'086'523	-4.3%
Revenus	19'892'548	299'922	20'192'470	19'118'000	5.6%	21'097'086	-4.3%
Résultat	464'014	-449'120	14'894	-461'000	-103.2%	10'564	41.0%

Au chapitre des bonnes surprises qui ont permis de rééquilibrer les comptes, relevons deux éléments importants :

- ⇒ Un retour inattendu de péréquation d'environ CHF 590'000
- ⇒ Des remboursements de participations aux associations intercommunales : ASIGE et RAdEGE d'environ CHF 290'000

Ce résultat inattendu permet de faire des amortissements complémentaires et extraordinaires pour un montant total de **CHF 928'000** et ainsi de diminuer les charges d'amortissements annuelles dès 2021 de CHF 151'200. Nous avons également alimenté les fonds de réserves pour couvrir certains investissements ou risques futurs d'un montant de CHF 100'000.

La récapitulation des comptes 2020 se présente comme suit :

Récapitulation selon classification administrative	Comptes 2020 avant EB		Comptes 2020 EB = écritures de bclmt		Comptes 2020 après EB		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	2'036'640	386'519	5'000		2'041'640	386'519	2'133'300	216'600	2'362'527	224'310
Finances	3'381'107	12'598'828	-60'780	291'420	3'320'327	12'890'248	3'059'200	12'341'400	3'375'660	14'082'917
Domaines et bâtiments	2'805'535	2'536'782	923'541	12'002	3'729'076	2'548'783	2'746'300	2'405'100	2'952'538	2'466'965
Travaux	5'455'486	3'470'655	70'281		5'525'767	3'470'655	5'540'300	3'324'700	5'765'164	3'378'143
Instruction publique et cultes	1'431'981	13'399			1'431'981	13'399	1'563'000	14'000	1'364'755	13'572
Police	916'979	235'131	32'200		949'179	235'131	969'900	200'500	919'478	249'486
Sécurité sociale	2'756'818	7'248	-217'700		2'539'118	7'248	2'962'500	11'200	3'731'298	66'588
Services industriels	643'987	643'987	-3'500	-3'500	640'487	640'487	604'500	604'500	615'105	615'105
Totaux	19'428'534	19'892'548	749'042	299'922	20'177'575	20'192'470	19'579'000	19'118'000	21'086'523	21'097'086
Excédent charges /revenus	464'014			449'120	14'894		461'000		10'564	

2. Evolution des revenus et des charges

Globalement, les résultats 2020 laissent apparaître une augmentation des charges de **CHF 598'575** (+ 3.1%) et une augmentation des revenus de **CHF 1'074'470** (+ 5.6 %), par rapport au budget 2020. Au niveau des chiffres épurés (avec effet sur les liquidités), les charges diminuent de **CHF 1'298'100** (- 7.7%) et les revenus augmentent de **CHF 633'068** (+ 3.5%). La marge d'autofinancement, qui peut être qualifiée d'excellente, s'élève à **CHF 2'890'868**, et est en augmentation de **CHF 324'366** par rapport aux comptes 2019.

	Charges	Revenus	Résultat	Ch. épurées	Rev. épurés	MA
Comptes 2020	20'177'575	20'192'470	14'894	15'630'400	18'521'268	2'890'868
Budget 2020	19'579'000	19'118'000	-461'000	16'928'500	17'888'200	959'700
Ecart	598'575	1'074'470	475'894	-1'298'100	633'068	1'931'168
Variation	3.1%	5.6%	-103.2%	-7.7%	3.5%	201.2%
Comptes 2020	20'177'575	20'192'470	14'894	15'630'400	18'521'268	2'890'868
Comptes 2019	21'086'523	21'097'086	10'564	17'168'902	19'735'405	2'566'503
Ecart	-908'947	-904'617	4'330	-1'538'502	-1'214'137	324'366
Variation	-4.3%	-4.3%	41.0%	-9.0%	-6.2%	12.6%

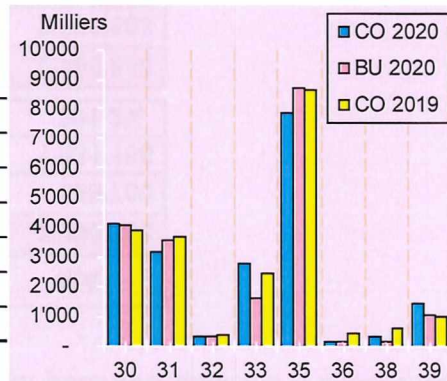
La comparaison avec les comptes 2019 est aussi intéressante, elle montre une diminution de charges de **CHF 908'947** (- 4.3%) et de revenus de **CHF 904'617** (-4.3%). Au niveau des chiffres épurés (avec effet sur les liquidités), les charges diminuent de **CHF 1'538'502** (- 9.0%) et les revenus de **CHF 1'214'137** (- 6.2%).

3. Analyse des charges fonctionnement

Les charges s'élèvent à **CHF 19'428'534** avant écritures de boucllement et à **CHF 20'177'575** après.

Par rapport au budget, selon détail ci-dessous, les charges de notre ménage communal sont en diminution de 0.8% avant écritures de boucllement et en augmentation de 3.1% après, soit :

Charges	CO 2020 Avt Bclmt	EcrBclmt	CO 2020	BU 2020	Ecart CO20/BU20	%	CO 2019	
30 Autorités et personnel	4'116'354	1'000	4'117'354	4'057'500	59'854	1.5%	3'915'795	
31 Biens, services et marchandises	3'179'743	5'000	3'184'743	3'577'100	-392'357	-11.0%	3'650'232	
32 Intérêts passifs	320'269		320'269	300'700	19'569	6.5%	362'587	
33 Amortissements	1'587'855	1'205'264	2'793'118	1'586'700	1'206'418	76.0%	2'449'640	
35 Remb., part. et subv. coll. publiques	8'150'821	-312'500	7'838'321	8'680'500	-842'179	-9.7%	8'661'319	
36 Aides et subventions	169'714		169'714	160'600	9'114	5.7%	444'371	
38 Attrib. aux fonds, fin. spéciaux	472'180	-149'722	322'458	147'300	175'158	118.9%	589'586	
39 Imputations internes	1'431'599		1'431'599	1'068'600	362'999	34.0%	1'012'992	
3 Charges	19'428'534	749'042	20'177'575	19'579'000	598'575	3.1%	21'086'523	



Au niveau des charges, nous pouvons constater qu'elles sont en légère baisse, ceci notamment en raison de l'année particulière que nous venons de traverser, et également que les budgets accordés sont respectés.

3.1 Autorités et personnel

Charges par nature	Comptes 2020		BU 20	Diff. CO20/BU20		CO 19	Diff. CO20/CO19	
	CHF	%		CHF	%		CHF	%
30 Autorités et personnel	4'117'354	20.4%	4'057'500	59'854	1.5%	3'915'795	201'559	5.1%

Légère augmentation de CHF 59'900 par rapport au montant prévu au budget (+1.5%).

Cette augmentation ne reflète pas à la réalité puisqu'elle doit être diminuée de la somme de CHF 187'066, reçue en remboursement de traitements et de charges salariales (somme des comptes xxx.436.1xx). Pour rappel, nous avons deux collaborateurs en arrêts maladie et accident durant toute l'année 2020. La différence effective par rapport au budget est une légère diminution de 3.1% selon chiffres ci-dessous.

Charges par nature	CO 20		BU 20	Diff. CO20/BU20		CO 19	Diff. CO20/CO19	
	CHF	%		CHF	%		CHF	%
30 Autorités et personnel	4'117'354		4'057'500	59'854	1.5%	3'915'795	201'559	5.1%
436 Remboursement charges salariales	-187'066		-			-107'849		
Autorités et personnel ././ rbt ch. sal.	3'930'288		4'057'500	-127'212	-3.1%	3'807'945	122'343	3.2%

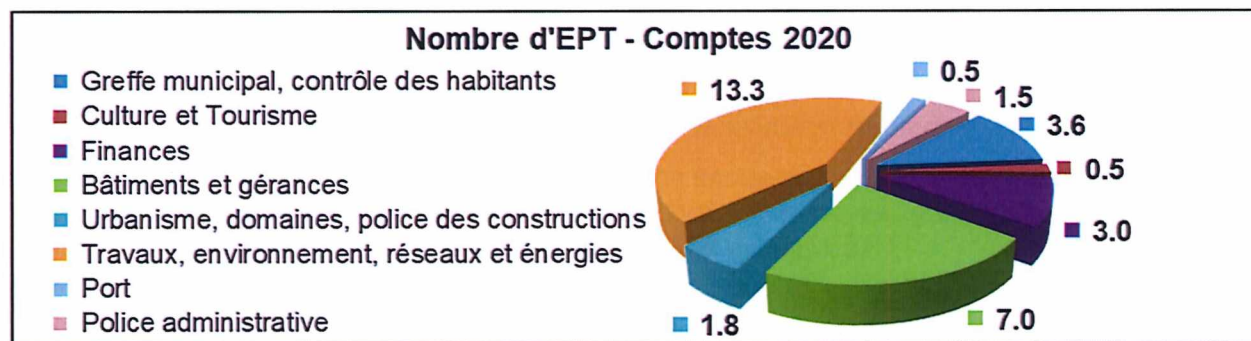
Au niveau du personnel, le total des EPT (emploi plein temps) au 31 décembre 2020 est de **36.2** (31.2 fixe et 5 apprentis), selon le détail ci-dessous, le budget en prévoyait **33.35** (30.35 fixe et 3 apprentis).

Liste des EPT par secteurs d'activité	CO 2020			BU 2020			Ecart CO 20/BU 20		
	Fixe	Apprenti	Total	Fixe	Apprenti	Total	Fixe	Apprenti	Total
Greffé municipal, contrôle des habitants	3.60	1.00	4.60	3.60	1.00	4.60	-	-	-
Culture et Tourisme	0.50		0.50	0.50		0.50	-	-	-
Finances	3.00		3.00	3.00		3.00	-	-	-
Bâtiments et gérances	7.00	2.00	9.00	7.55	1.00	8.55	-0.55	1.00	0.45
Urbanisme, domaines, police des constructions	1.80		1.80	1.80		1.80	-	-	-
Travaux, environnement, réseaux et énergies	13.30	2.00	15.30	11.90	1.00	12.90	1.40	1.00	2.40
Port	0.50		0.50	0.50		0.50	-	-	-
Police administrative	1.50		1.50	1.50		1.50	-	-	-
	31.20	5.00	36.20	30.35	3.00	33.35	0.85	2.00	2.85

Ce tableau tient compte uniquement des collaborateurs fixes (engagés selon le statut du personnel), les auxiliaires ne sont pas inclus.

Les chiffres indiquent la moyenne annuelle d'engagement des employés fixes selon statut du personnel.

Les contreparties encaissées pour les allocations pertes de gain ne sont pas prises en compte.



Les écarts s'expliquent de la manière suivante :

- ✗ Service des travaux : nos deux collaborateurs qui sont en arrêts maladie et accident depuis 2019, et qui figurent toujours dans les salariés, représentent environ CHF 180'000, pour lesquels nous avons touché ce montant en remboursement de salaires et charges sociales. Cela signifie que ce service a réalisé CHF 103'700 d'économie de charges salariales, en raison de :
 - L'engagement d'une personne à 50%, en remplacement de notre responsable de STEP, qui aurait normalement dû augmenter son taux à 100% mais qui n'a malheureusement pas pu honorer ses engagements.
 - L'engagement du nouveau maçon a été différé, il aurait dû être engagé au 1^{er} janvier et il a finalement été engagé au 1^{er} août.
 - Le service a également un apprenti supplémentaire au niveau des EPT seulement car précédemment, il était engagé par le Repuis qui nous « facturait » son salaire, depuis le 1^{er} août, il est salarié par la commune.

- * Service des bâtiments : un nouveau chef de service a été engagé au 1^{er} août. Le précédent a été nommé au poste d'adjoint et a pris en charge la gestion du centre sportif pour lequel il avait été prévu un engagement à partir du 1^{er} avril ; il a également remplacé l'intendant de la salle des Quais depuis le 1^{er} août. Un apprenti a aussi été engagé en cours d'année 2020, ce qui n'avait pas été prévu au budget.

3.2 Biens, services et marchandises

Charges par nature	Comptes 2020		BU 20	Diff. CO20/BU20		CO 19	Diff. CO20/CO19	
	CHF	%	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
31 Biens, services et marchandises	3'184'743	15.8%	3'577'100	-392'357	-11.0%	3'650'232	-465'489	-12.8%

Diminution relativement importante de ce poste provenant notamment de l'impact dû à la crise du Covid qui a ralenti certaines activités.

Des dépenses ont été reportées ou simplement pas engagées dans les postes 310 Imprimés et fournitures de bureau, 311 mobilier, matériel et machines, 317 réception et manifestations ainsi que 318 honoraires et prestations de services.

Une économie assez importante a pu être réalisée sur les honoraires et prestations de services (318) du poste informatique (19) puisqu'un changement de logiciel est en cours de réalisation et que par conséquent, nous avons sollicité au minimum notre ancien prestataire.

Le poste 314 Entretien des immeubles, routes et territoire a été fortement impacté puisqu'environ CHF 100'000 de diminution de charges concerne uniquement cette position. Cette diminution est à mettre en relation avec des attributions à la réserve de CHF 80'000 (voir point 3.5).

3.3 Intérêts passifs

Charges par nature	Comptes 2020		BU 20	Diff. CO20/BU20		CO 19	Diff. CO20/CO19	
	CHF	%	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
32 Intérêts passifs	320'269	1.6%	300'700	19'569	6.5%	362'587	-42'318	-11.7%

Par rapport au budget, on note un dépassement de CHF 19'600, dû aux intérêts moratoires de l'AFC à la suite du contrôle TVA qui a lieu entre fin 2019 et début 2020. Ces intérêts de retard sur les reprises faites par l'AFC représentent CHF 23'700.

3.4 Amortissements

Charges par nature	Comptes 2020		BU 20	Diff. CO20/BU20		CO 19	Diff. CO20/CO19	
	CHF	%	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
33 Amortissements	2'793'118	13.8%	1'586'700	1'206'418	76.0%	2'449'640	343'478	14.0%

L'importante augmentation provient uniquement des écritures de boucllement.

Pour les amortissements financiers (331), ce sont des écritures de bouclage proposées pour des adaptations de valeurs de certains terrains qui sont surévalués au bilan puisqu'ils ne répondent plus aux valeurs du marché actuel :

- * Terrain de Chamblex, amortissement pour perte de valeur de CHF 269'845 (passant de CHF 589'845 à CHF 320'000 au bilan)
- * Terrain chemin de la Poteylaz, amortissement pour perte de valeur de CHF 100'000 (passant de CHF 100'000 à zéro au bilan)

Par rapport aux amortissements obligatoires (nature 331), ils sont légèrement en-dessous des prévisions budgétaires, ceci en raison de certains préavis qui ne sont pas encore terminés (route et coûts archéologiques de Borné-Nau) et des économies dues aux amortissements complémentaires des comptes 2019.

Pour la majeure partie des amortissements complémentaires (nature 332) qui sont proposés, le but est de diminuer d'une manière importante les futures charges annuelles d'amortissement. Vous trouverez ci-dessous la liste des postes concernés, c'est-à-dire ceux financés par l'impôt et non par les taxes affectées (épuration, eau).

Chapitre	Compte	Investissement	Montant	Economie annuelle futurs budgets
420	9141.06	Etude création système information territoire SIT	74'481	23'300
3520	9143.02	Transformations Les Cloîtres	418'088	85'000
3523	9143.25.1	Aménagement locaux Hôtel de Ville	65'607	32'900
Total amortissements complémentaires 2020 avec incidence sur futurs budgets			558'177	141'200

3.5 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Charges par nature	Comptes 2020		BU 20	Diff. CO20/BU20		CO 19	Diff. CO20/CO19	
	CHF	%	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	7'838'321	38.8%	8'680'500	-842'179	-9.7%	8'661'319	-822'998	-9.5%

351 – Charges cantonales

Une excellente nouvelle est arrivée lors de la révision des comptes, puisque le décompte final provisoire de la péréquation laisse apparaître un solde en notre faveur de l'ordre de CHF 587'700, **après** avoir effectué les provisions nécessaires sur la base des chiffres finaux des comptes 2020. Comme cette situation n'était jamais arrivée précédemment, nous avons pris contact avec le service cantonal des communes qui nous a expliqué ce résultat tout à fait exceptionnel comme suit :

- * Une augmentation relativement modeste de la Cohésion sociale (ancienne facture sociale) contrairement aux années précédentes. C'est une réelle surprise pour le canton mais cela laisse présager un éventuel effet « boomerang » sur l'année 2021. L'incidence sur nos comptes est de CHF -217'700.

- ✱ Le fonds de péréquation a été alimenté par des rentrées fiscales extraordinaires : deux communes ont touché des montants très conséquents sur les impôts sur les successions et une autre commune a reçu un montant atypique d'impôt sur les personnes morales suite à un départ d'une entreprise importante qui n'avait pas été taxée depuis plusieurs années. L'incidence sur nos comptes : CHF -352'200, dont CHF -77'000 pour le poste 351 et CHF -275'200 pour le poste 451 dans les revenus pour la part de retour du fonds de péréquation.
- ✱ La réforme policière est aussi légèrement impactée. L'incidence sur nos comptes : CHF -17'800.

A relever également, une diminution des coûts de transports dans le cadre de la participation aux lignes régionales d'environ CHF 33'000 et de la participation aux coûts du projet AggloY pour CHF 20'000.

352 – Charges intercommunales

Au niveau des charges intercommunales, celles de l'ASIGE et de la FAdEGE ont finalement été moins élevées par rapport au budget, soit une diminution de CHF 286'200. Pour la FAdEGE, il s'agit de subventions d'aides au démarrage qui n'avaient pas été prises en compte lors de l'établissement du budget.

D'autres associations intercommunales, telles que le Groupement Forestier, le SDIS, l'AIERG et la Paroisse catholique ont également moins dépensé que prévu, la différence est de CHF 88'600.

Des diminutions de charges sont aussi constatées sur la déchetterie et la STEP intercommunales de l'ordre de CHF 44'500.

3.6 Attributions aux fonds et financements spéciaux

Charges par nature	Comptes 2020		BU 20	Diff. CO20/BU20		CO 19	Diff. CO20/CO19	
	CHF	%	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
38 Attributions fonds/financement spéciaux	322'458	1.6%	147'300	175'158	118.9%	589'586	-267'128	-45.3%

Au niveau des attributions aux fonds de réserves, nous avons affecté, avant les écritures de bouclage, les excédents de revenus des bâtiments dits « de rendement » au fonds de réserves immeubles comme les deux dernières années. Le montant de CHF 50'000 servira à financer certains travaux d'entretien de nos bâtiments communaux.

Comme indiqué au début du préavis, nous vous proposons d'alimenter deux fonds de réserves pour couvrir certains investissements ou risques futurs, en voici le détail :

- ✱ 9281.17 Réserve pour entretien Es-Pierres de CHF 50'000 pour la remise en état du mur classé « voie historique » se trouvant en contrebas du collège.
- ✱ 9282.31 Fonds de réserve vidéosurveillance de CHF 50'000 pour financer l'investissement prévu au préavis no 631/20 et éviter les amortissements de cet investissement dans les futurs budgets => CHF 10'000 par année.

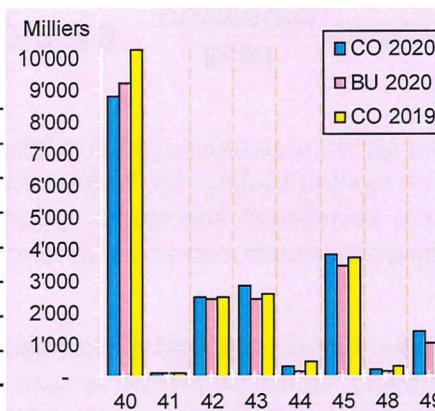
Comme indiqué au point 3.2, une diminution des charges de la nature 314, due à des travaux reportés, doit être mise en relation avec les attributions aux fonds de réserve suivants :

- × 9281.02 Provision entretien la Ruche (Colombaires 3) de CHF 40'000 pour la mise en service du chauffage à distance.
- × 9281.08 Provision entretien la Bourse des Pauvres (Colombaires 1) de CHF 20'000 pour la mise en service du chauffage à distance.
- × 9281.16 Réserve pour entretien de la Grandsonnaz de CHF 20'000 pour la réfection des citernes.

4. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus s'élèvent à **CHF 19'892'548** avant écritures de boucllement et à **CHF 20'192'470** après. Par rapport au budget, selon détail ci-dessous, les revenus de notre ménage communal sont en augmentation de 4.1% avant écritures de boucllement et en augmentation de 5.6% après, soit :

Revenus	CO 2020 Avt Bclmt	EcrBclmt	CO 2020	BU 2020	Ecart CO20/BU20	%	CO 2019
40 Impôts	8'843'898		8'843'898	9'230'000	-386'102	-4.2%	10'266'328
41 Patentes, concessions	111'874		111'874	113'000	-1'126	-1.0%	116'186
42 Revenus du patrimoine	2'505'202	4'820	2'510'022	2'437'300	72'722	3.0%	2'503'389
43 Taxes, émoluments, prod. ventes	2'865'766	11'400	2'877'166	2'433'700	443'466	18.2%	2'606'686
44 Part à des recettes cantonales	334'330		334'330	184'000	150'330	81.7%	485'762
45 Part., remb. collectivités publiques	3'567'778	275'200	3'842'978	3'489'200	353'778	10.1%	3'748'864
46 Autres prestations & subventions	1'000		1'000	1'000	-		8'190
48 Prélèv. s/fonds, financ. spéciaux	231'101	8'501	239'602	161'200	78'402	48.6%	348'689
49 Imputations internes	1'431'599		1'431'599	1'068'600	362'999	34.0%	1'012'992
4 Revenus	19'892'548	299'922	20'192'470	19'118'000	1'074'470	5.6%	21'097'086



4.1 Impôts

Revenus par nature	Comptes 2020		BU 20	Diff. CO20/BU20		CO 19	Diff. CO20/CO19	
	CHF	%	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
40 Impôts	8'843'898	43.8%	9'230'000	-386'102	-4.2%	10'266'328	-1'422'430	-13.9%

Globalement les revenus du chapitre 210 Impôts, influencés par le taux, sont inférieurs de CHF 320'984, soit -3.9%, par rapport à la prévision du budget 2020, et en augmentation de CHF 99'578 soit 1.3% par rapport aux comptes 2019. A noter que la présentation du tableau a été modifiée afin d'adapter la valeur du point d'impôt communal à celui pris en compte pour les calculs de la péréquation.

Recettes fiscales	CO 2020	BU 2020	Ecart CO20/BU20	Ecart %	CO 2019	Ecart CO20/CO19	Ecart %
Impôts sur les personnes physiques	7'076'663	7'274'000	-197'337	-2.7%	6'842'573	234'091	3.4%
Impôts sur les personnes morales	232'121	261'000	-28'879	-11.1%	404'273	-172'152	-42.6%
Impôt foncier	625'231	720'000	-94'769	-13.2%	587'592	37'639	6.4%
Recettes fiscales selon le taux	7'934'016	8'255'000	-320'984	-3.9%	7'834'438	99'578	1.3%
Taux	69	69			69		
Valeur réelle du point d'impôt communal	114'986	119'638			113'543		
Nombre d'habitants au 31.12	3'356	3'380			3'340		
Valeur réelle du point communal par habitant	34.3	35.4			34.0		

Hormis l'impôt foncier qui représente la plus forte baisse par rapport au budget mais qui s'explique facilement puisqu'elle est due au référendum sur l'arrêté d'imposition, le revenu des impôts sur les personnes physiques est celui qui représente le plus gros écart avec le budget en francs, puisqu'il est inférieur de CHF 197'337 (-2.7%) à la prévision budgétaire de CHF 7'274'000. Cela confirme ce que nous constatons depuis deux ans, à savoir une stagnation des revenus d'impôts des personnes physiques en lien avec celle de la population.

Les impôts sur les personnes morales sont inférieurs au budget de CHF 28'879 (-11.1%), cette variation est toujours due aux changements en lien à la RIE III qui étaient difficiles à évaluer lors de l'établissement du budget 2020. D'ailleurs, les impacts réels sur les impôts des entreprises n'ont pas encore donné leur plein effet et la crise que nous traversons actuellement risque aussi de les influencer. Pour rappel, les chiffres actuels sont basés en majorité sur des demandes d'acomptes mais d'importantes différences pourraient apparaître lors des taxations définitives et impacter nos revenus futurs.

Recettes fiscales	CO 2020	BU 2020	Ecart CO20/BU20	Ecart %	CO 2019	Ecart CO20/CO19	Ecart %
Impôt sur les frontaliers	401'465	330'000	71'465	21.7%	297'971	103'494	34.7%
Droits de mutation	302'638	270'000	32'638	12.1%	424'592	-121'954	-28.7%
Impôt sur successions et donations	33'786	220'000	-186'214	-84.6%	1'550'963	-1'517'177	-97.8%
Impôt sur les chiens et taxes	11'580	13'000	-1'420	-10.9%	11'430	150	1.3%
Patentes et taxes	12'084	13'000	-916	-7.0%	13'074	-990	-7.6%
Intérêts de retard et compensatoires	77'851	55'000	22'851	41.5%	68'979	8'872	12.9%
Impôt sur les gains immobiliers	332'812	180'000	152'812	84.9%	482'152	-149'339	-31.0%
Part redistribution taxe CO2	1'517	4'000	-2'483	-62.1%	3'610	-2'093	-58.0%
Recettes fiscales sans influence du taux	1'173'734	1'085'000	88'734	8.2%	2'852'771	-1'679'037	-58.9%

Pour les impôts qui ne sont pas influencés par le taux communal, ils sont dans le tir des prévisions budgétaires de CHF 1'085'000, puisqu'une légère augmentation de +8.2% est constatée, les variations significatives touchent les impôts sur les successions et les impôts sur les gains immobiliers qui sont toujours difficilement estimables. Par contre ils sont, sans surprise, nettement inférieurs aux comptes 2019 de CHF 1'679'037 (-58.9%) car nous avons touché 1.18 mios d'impôt sur les successions à fin décembre 2019.

4.2 Revenus du patrimoine

Revenus par nature	Comptes 2020		BU 20	Diff. CO20/BU20		CO 19	Diff. CO20/CO19	
	CHF	%		CHF	%		CHF	%
42 Revenus du patrimoine	2'510'022	12.4%	2'437'300	72'722	3.0%	2'503'389	6'633	0.3%

La différence est due à un reclassement de nature pour les facturations en lien avec le domaine public. Elles sont dorénavant imputées au compte no 220.427.2 alors que précédemment elles figuraient au compte 610.431. Le montant est d'environ CHF 64'000.

4.3 Taxes, émoluments, produits des ventes

Revenus par nature	Comptes 2020		BU 20	Diff. CO20/BU20		CO 19	Diff. CO20/CO19	
	CHF	%		CHF	%		CHF	%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	2'877'166	14.2%	2'433'700	443'466	18.2%	2'606'686	270'480	10.4%

Cette nature des revenus est bien supérieure aux prévisions budgétaires et ce n'est pas surprenant car plusieurs prestations ne peuvent pas être connues au moment de l'établissement du budget. Ces revenus supplémentaires proviennent de prestations différentes telles que :

- * Taxes de raccordement et d'utilisation : nouveaux abonnements et données de consommation plus précises grâce aux nouveaux compteurs de CHF 38'200.
- * Ventes et prestations de services à des tiers : nouveaux mandats administration, comptabilité et conciergerie pour le Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA qui représentent environ CHF 105'000 qui n'étaient pas prévus au budget. Une partie de ce montant concerne 2019 pour les travaux liés à la constitution de la SA.
- * Indemnités journalières d'assurances maladie et accident pour CHF 187'100.
- * Remboursement d'assurances (sinistres, excédent primes) pour CHF 39'200.
- * Refacturation de charges transitant par la commune mais concernant des tiers.

4.4 Part à des taxes cantonales

Revenus par nature	Comptes 2020		BU 20	Diff. CO20/BU20		CO 19	Diff. CO20/CO19	
	CHF	%		CHF	%		CHF	%
44 Parts recettes cantonales	334'330	1.7%	184'000	150'330	81.7%	485'762	-151'432	-31.2%

Quant aux recettes cantonales, la différence est due à notre part d'impôt sur les gains immobiliers, bien supérieure aux prévisions budgétaires mais néanmoins inférieure aux comptes 2019. Pour rappel, le 50% de cet impôt est prélevé pour le financement de la facture sociale.

4.5 Participations et remboursements de collectivités publiques

Revenus par nature	Comptes 2020		BU 20	Diff. CO20/BU20		CO 19	Diff. CO20/CO19	
	CHF	%		CHF	%		CHF	%
45 Participations et rbts de collectivités publ.	3'842'978	19.0%	3'489'200	353'778	10.1%	3'748'864	94'114	2.5%

451 – Charges cantonales

Selon les explications du point 3.4, retour plus favorable du fonds de péréquation pour CHF 275'200.

452 – Charges intercommunales

Selon les explications du point 3.4, les charges de la déchetterie et de la STEP 2020 étant moins élevées que le budget, la refacturation aux autres communes a également été moins élevée d'environ CHF 59'200.

4.6 Prélèvements aux fonds et aux financements spéciaux

Revenus par nature	Comptes 2020		BU 20	Diff. CO20/BU20		CO 19	Diff. CO20/CO19	
	CHF	%		CHF	%		CHF	%
48 Prélèvements fds/financements spéciaux	239'602	1.2%	161'200	78'402	48.6%	348'689	-109'087	-31.3%

Augmentation de 48.6% par rapport au budget, en lien avec les opérations « Covid » qui ont été effectuées sur les comptes 2020 et prélevées au fonds de réserve constitué en 2019, comme prévu. Comme vous pourrez le constater à la lecture du bilan, ce fonds a été utilisé pour un total de CHF 51'300 et se détaille comme suit :

* Maison des Terroirs, soutien pour nouveau concept (voir commentaire compte 160.365.3)	CHF	25'000
* Abandon de loyers commerciaux	CHF	15'200
* Etablissements publics, abandon de la facturation des émoluments de surveillance	CHF	6'100
* Fondation du Château de Grandson, soutien campagne publicitaire vacances été 2020	CHF	3'000
* Comptoir du Nord Vaudois	CHF	2'000

5. Péréquation

Le décompte final des péréquations et autres répartitions canton-communes 2019, établi en octobre 2020, a été défavorable à la Commune. Le montant des acomptes versés sur l'exercice 2019 était inférieur au montant finalement dû. Un montant de CHF 395'331 a été reversé au Canton.

Décompte final péréquation 2019	Acomptes	Décompte	Solde
Alimentation du fonds de péréquation	2'314'586	2'271'611	-42'975
Recettes fonds de péréquation (population + solidarité)	-1'577'800	-1'826'687	-248'887
Recettes péréquation dépenses thématiques	-886'990	-1'063'013	-176'023
Péréquation directe	-150'204	-618'089	-467'885
Facture sociale	2'103'079	2'986'318	883'239
Police participation communes délégatrices	364'464	344'441	-20'023
Total charges canton 2019	2'317'339	2'712'670	395'331

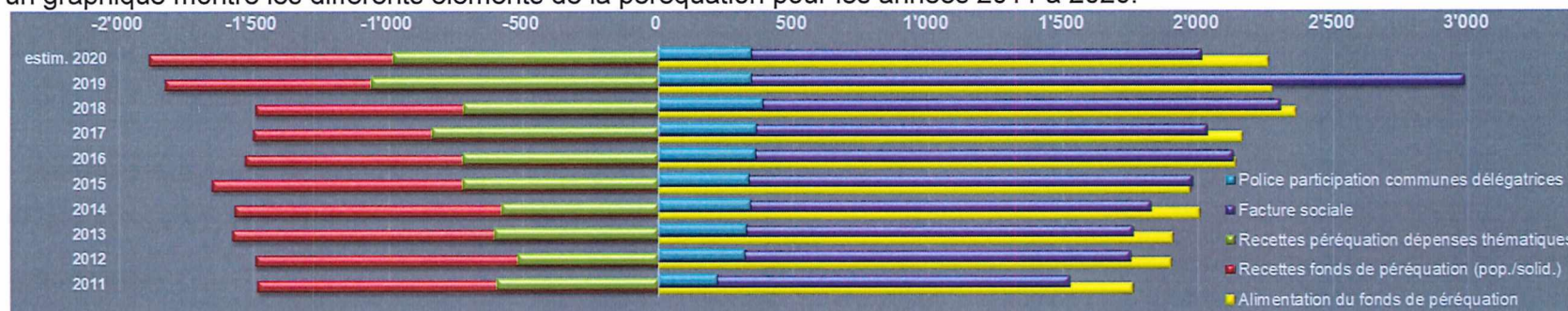
L'incidence sur la comptabilité 2020 a été positive de CHF 90'500 par rapport à la provision passée dans les comptes 2019. Cette différence est due au fait que les coefficients définitifs 2019 sont toujours différents de ceux dont nous disposons au moment du bouclage des comptes.

Le décompte 2019 totalise un montant net de charges de **CHF 2'712'670** contre **CHF 2'834'505** en 2018, représentant une diminution de **4.3 %**, soit **CHF 121'835**, cette baisse est due :

- * Aux impôts conjoncturels plus élevés (DM + GI + Succ.) qui ont généré une participation plus élevée à la cohésion sociale CHF 683'500
- * A la valeur du point d'impôt communal, moins élevée en 2019 (CHF 113'543 contre CHF 124'296 en 2018) qui a eu comme impact une participation moins élevée à l'alimentation du fonds de péréquation et un retour plus favorable de ce fonds au niveau de la couche « solidarité » et des dépenses thématiques de CHF 764'000. Le solde restant touche la participation à la police.

Le solde estimatif dû pour l'année 2020 est calculé sur la base des chiffres définitifs des comptes 2020 et des indicateurs transmis lors de l'envoi des acomptes 2020. Néanmoins, à la réception du décompte provisoire 2020, des corrections ont été apportées aux provisions déjà effectuées selon les explications que vous trouverez au point 3.4. La provision finale comptabilisée, par le biais des transitoires, est d'un montant de **CHF -1'121'700**, soit CHF -730'500 pour la péréquation directe, CHF -349'500 pour la facture sociale et CHF -41'700 pour la participation à la réforme policière.

Ci-dessous, un graphique montre les différents éléments de la péréquation pour les années 2011 à 2020.



6. Analyse financière

6.1 Tableau des concepts de résultats

Le solde de fonctionnement est le résultat comptable.

Le solde de fonctionnement épuré correspond au résultat épuré des opérations strictement comptables. Il montre les moyens financiers à disposition à la fin de l'année.

Le cash-flow de fonctionnement, appelé aussi marge d'autofinancement, est un solde orienté sur les liquidités générées par l'activité de fonctionnement à la fin de l'exercice donné.

Le solde financier est calculé en additionnant les investissements nets au cash-flow de fonctionnement. Il représente donc les recettes totales moins les dépenses totales. Dans le cas ci-contre, le solde montre le besoin de financement lié aux activités d'investissement de la commune.

Le solde primaire est obtenu en additionnant les intérêts passifs au cash-flow de fonctionnement. L'élaboration de ce solde permet d'évaluer les moyens financiers à disposition sans prendre en compte la politique d'endettement de la commune.

6.2 Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement constitue un indicateur central de l'évolution financière d'une commune puisqu'elle correspond au montant que la commune parvient à dégager de son « ménage courant » pour financer ses investissements ou rembourser sa dette.

Pour 2020, la marge d'autofinancement de **CHF 2'890'868**, soit CHF 861 par habitant, est en augmentation de CHF 324'366 par rapport à 2019. Pour information, la moyenne cantonale pour 2019, statistique la plus récente, se monte à CHF 522 par habitant. La marge d'autofinancement moyenne des 5 dernières années s'élève à CHF 2'136'072.

N°MCH	Opérations	Désignation	2020
4	+	Total des revenus	20'192'470
3	-	Total des charges	20'177'575
	=	Solde de fonctionnement	14'894
480	-	Prélèvement sur les réserves (sans les domaines autofinancés)	163'262
49	-	Imputations internes (produits)	1'431'599
332	+	Amortissements complémentaires	855'693
380	+	Attributions aux réserves (sans les domaines autofinancés)	296'400
39	+	Imputations internes (charges)	1'431'599
	=	Solde de fonctionnement épuré	1'003'725
330	+	Amortissements du patrimoine financier	420'731
330	+	Défalcations / Pertes sur débiteurs	136'767
331	+	Amortissements du patrimoine administratif	1'379'929
481	-	Prélèvement sur les réserves (domaines autofinancés)	76'340
381	+	Attributions aux réserves (domaines autofinancés)	26'058
	=	Cash-flow de fonctionnement (Marge d'autofinancement)	2'890'868
60 à 67	+	Revenus d'investissements	19'458
50 à 58	-	Dépenses d'investissements	2'388'102
68	-	Prélèvements aux fonds (compte d'investissement)	91'426
	=	Solde financier	430'799
	=	Cash-flow de fonctionnement	2'890'868
321/322	+	Intérêts passifs	317'907
	=	Solde primaire	3'208'775

6.3 Tableau de bord financier

Indicateurs d'endettement actuels

Il existe de nombreux indicateurs dans ce domaine, qui apportent souvent une quantité d'informations difficiles à analyser. Nous avons choisi d'en utiliser un nombre restreint afin d'obtenir une vision claire et lisible de la santé financière de notre commune.



Le poids de la dette

Il détermine le nombre d'années nécessaires pour rembourser sa dette, dans le cas théorique où toutes ses recettes fiscales et ses contributions causales y seraient affectées. Une collectivité publique ne peut évidemment pas attribuer la totalité de ses recettes fiscales pour rembourser ses dettes, sans quoi elle ne disposerait plus de moyens pour le budget de fonctionnement. Mais cet indicateur présente l'avantage de comparer deux éléments financiers entre eux en mesurant le « poids » de la dette nette dans les ressources fiscales de la collectivité. En effet, c'est précisément ces ressources fiscales et les contributions causales (taxes des domaines autofinancés) qui permettront principalement de supporter l'endettement. Il n'existe pas véritablement de normes de référence sur cet indicateur. En tenant compte de ratios similaires et des principes de finances publiques, un nombre d'années supérieur à 2.5 est signe d'un endettement conséquent.

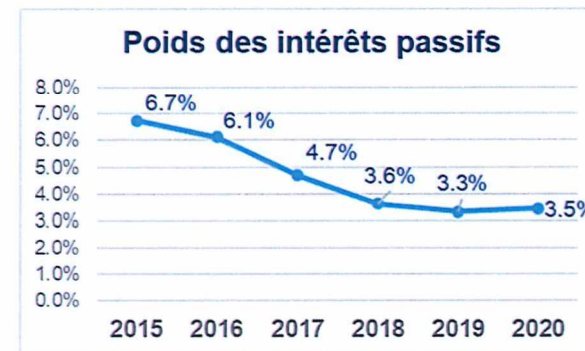
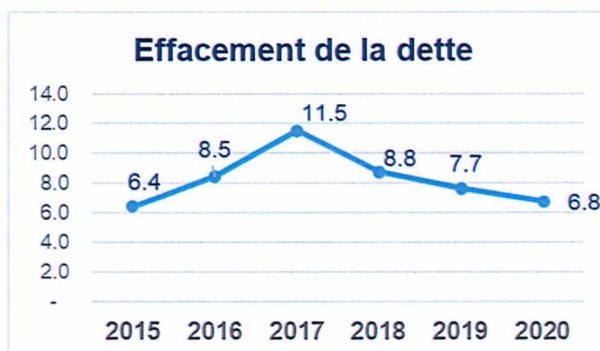
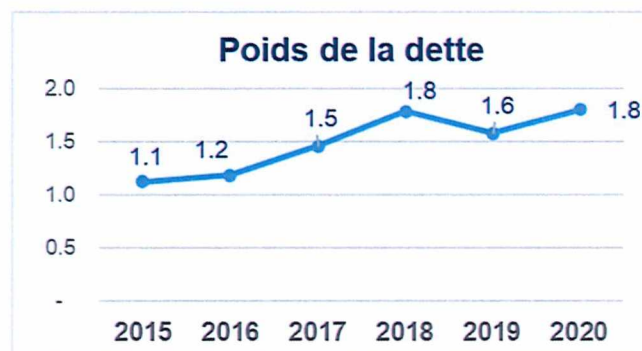
L'effacement de la dette

Il détermine le nombre d'années nécessaires pour rembourser sa dette, dans le cas où tout son cash-flow de fonctionnement y serait affecté. En d'autres termes, les liquidités dégagées par l'activité de fonctionnement sont attribuées à l'amortissement financier de l'endettement. Basé sur le cash-flow, cet indicateur est relativement volatile d'une année à l'autre et doit être apprécié sur le moyen terme et en fonction de sa tendance (hausse ou baisse).

Le poids des intérêts passifs

Il détermine la part des recettes fiscales consacrée au financement des intérêts passifs. Il mesure également les risques liés à l'endettement, notamment sur le « prix » de la dette. Cet indicateur complète le poids de la dette, puisqu'à « poids de la dette » inchangé, le poids des intérêts passifs peut varier selon les taux d'intérêts des marchés.

L'interprétation standard de cet indicateur est la suivante : < 5% signifie un endettement faible ; ≤ 5% et ≥ 15% signifie un endettement moyen ; enfin ≥ 15% signifie un endettement trop élevé.



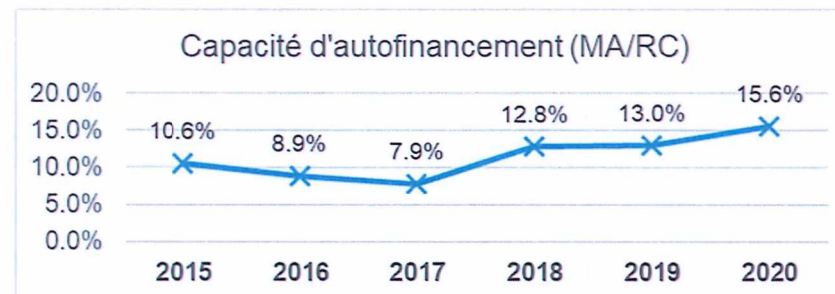
Indicateurs d'endettement de référence

Marge d'autofinancement / revenus de fonctionnement épurés (MA/RC)

Ce ratio équivaut à la **capacité d'autofinancement**, il exprime la capacité d'autofinancement qui se dégage des recettes courantes.

Notre capacité d'autofinancement 2020 est de **15.6%** et notre capacité d'autofinancement moyenne des 6 dernières années s'élève à 11.5%.

Ce résultat est jugé moyen car il se situe dans la tranche de 10% et 20%. Pour obtenir un résultat bon, il faudrait être entre 20% et plus. La moyenne cantonale en 2019 se montait à 7.3%.

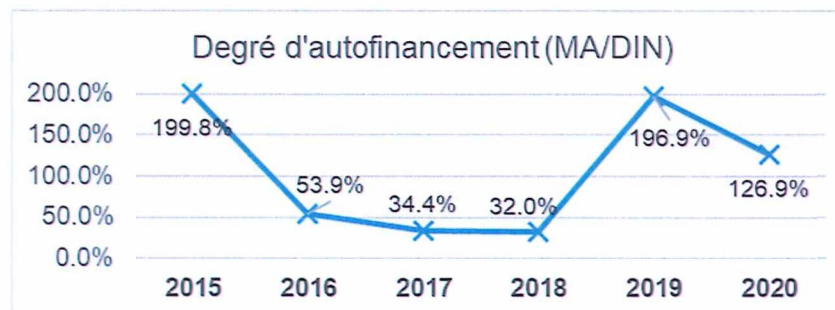


Degré d'autofinancement / dépenses d'investissements nettes (MA/DIN)

Ce ratio équivaut au **degré d'autofinancement**. S'il dépasse 100%, il nous indique que la commune a pu entièrement autofinancer ses investissements et par conséquent diminuer la dette. Dans le cas contraire, la commune s'est endettée. Il faut remarquer que sur une longue période (10 ans) ce rapport ne devrait pas descendre en dessous de 80%.

Notre degré d'autofinancement 2020 est de **126.9%**, notre degré d'autofinancement moyen des 6 dernières années s'élève à **107.3%**.

Ce résultat est jugé bon car il se situe dans la tranche de 80% et plus. La moyenne cantonale en 2019 se montait à 68.4%.



Intérêts passifs / revenus de fonctionnement (INP/RFE)

Ce ratio équivaut à la **quotité d'intérêts**. Il mesure la part des revenus affectés au paiement des intérêts des dettes.

Notre quotité d'intérêts 2020 est de **1.7%**, notre quotité d'intérêts moyenne des 6 dernières années s'élève à **2.4%**.

Ce résultat est jugé bon car il se situe dans la tranche de 0% à 5%. La moyenne cantonale en 2019 se montait à 1.5%.

Intérêts passifs liés aux dettes / moyenne des dettes en début et fin d'année (IPD/Dm)

Ce ratio permet de connaître notre taux moyen d'intérêts sur la totalité de nos dettes. Il ne faut pas oublier qu'une partie de nos emprunts tels que les prêts LIM et FIA sont sans intérêts. Notre taux 2020 est de **1.0%**, notre taux moyen des 6 dernières années s'élève à **1.6%**.

La moyenne cantonale 2019 s'élève à 1.4%.



7. ENDETTEMENT ET SERVICE DE LA DETTE

Le tableau a été légèrement modifié quant à la position des fonds spéciaux (923). A notre sens, ces fonds ne doivent pas être considérés comme de l'endettement brut car ils sont entièrement compensés par le poste de bilan 9121, puisque l'argent est déposé sur des comptes bancaires séparés.

Notre endettement total est de CHF 34'218'067 d'engagements bruts, il diminue de CHF -1'712'418 par rapport à 2019. Les emprunts représentent CHF 32'271'800, soit CHF -1'200 de moins qu'en 2019. Par habitant, cet endettement brut représente CHF 10'196 (CHF -562) ; la moyenne cantonale à fin 2019 était de CHF 9'128.

Quant à l'endettement net par habitant, il diminue de CHF -27 et passe de CHF 5'889 en 2019 à CHF 5'862.

N°MCH		Désignation	2020	2019	Ecart	2018	Ecart	2017	2016
920	+	Comptes courants créanciers	891'107	1'672'639	-781'532	2'318'293	-1'427'185	1'843'838	1'425'188
921	+	Dettes à court terme	5'360'000	4'110'000	1'250'000	5'659'483	-299'483	7'010'000	24'644'450
922	+	Emprunts à moyen et long termes	26'911'800	28'163'000	-1'251'200	26'511'200	400'600	19'846'450	
925	+	Passifs transitoires	1'055'160	1'984'847	-929'687	1'383'961	-328'801	1'233'815	1'231'233
= Endettement brut			34'218'067	35'930'486	-1'712'418	35'872'937	-1'654'870	29'934'103	27'300'872
	:	par habitant	10'196	10'758	-562	10'676	-480	9'115	8'241
910	-	Disponibilités	344'614	2'111'226	-1'766'612	1'306'895	-962'281	932'154	783'871
911	-	Débiteurs	4'093'134	3'797'748	295'385	4'209'218	-116'085	3'966'057	3'776'643
9282.05	+	Provision pour débiteurs	600'000	600'000	0	600'000	0	600'000	600'000
923	+	Fonds spéciaux (fondations) compensés par 912	158'968	158'961	7	158'955	13	175'650	180'791
912	-	Patrimoine financier (yc fonds spéciaux)	8'183'368	8'574'992	-391'624	8'591'786	-408'418	8'483'918	8'429'006
913	-	Actifs transitoires	2'682'894	2'534'828	148'066	2'063'021	619'873	1'824'996	2'055'397
= Endettement net			19'673'026	19'670'653	2'373	20'460'973	-787'947	15'502'628	13'036'747
	:	par habitant	5'862	5'889	-27	6'090	-228	4'721	3'935
		Nombre d'habitants	3'356	3'340	16	3'360	-4	3'284	3'313

8. BILAN

911 Débiteurs et comptes courants

Pour les débiteurs « commune », le montant est plus élevé que l'année précédente car il y a eu des facturations au 31 décembre qui n'avaient pas lieu les années passées, telles que les frais de conciergerie pour le Centre Sportif et également la refacturation des frais en lien avec le nettoyage supplémentaire dû au Covid pour l'ASIGE.

Le poste des débiteurs « impôts ACI (9112.00) » diminue puisqu'il passe de CHF 2'999'625 au 31.12.19 à CHF 2'803'243 au 31.12.20. Rappelons que ces débiteurs sont sous gestion de l'Administration cantonale des impôts et les chiffres nous sont transmis en fin d'année lors de leur bouclage annuel.

Le compte no 9119.21 « RAdEGE solde comptes 2020 » est nouveau, avant le solde était indiqué dans les transitoires mais la volonté de faire apparaître ce montant à part a dicté l'ouverture de ce compte.

Le compte no 9119.23 « ASIGE année scolaire 2020-2021 » comprend les acomptes pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2020.

921 Dettes à court terme

En 2020, nous avons remboursé CHF 3'500'000 d'emprunts et amorti CHF 50'000. Grâce à certains emprunts à taux négatif, nous avons touché CHF 1'627 d'intérêts. Nous avons contracté trois nouveaux emprunts pour CHF 4'800'000, à savoir :

- * Un emprunt de CHF 3 mio au taux de 0.02% en date du 13.10.20, jusqu'au 15.02.21.
- * Un emprunt de CHF 1 mio au taux de 0% en date du 15.12.20, jusqu'au 26.02.21.
- * Un emprunt de CHF 0.8 mio au taux de 0% en date du 23.12.20 jusqu'au 15.02.21.

En février 2021, ils ont été pour la majeure partie renouvelés pour une échéance en mai, et pour le solde, consolidé en un emprunt à moyen terme.

922 Emprunts à moyen et long termes

Au niveau des emprunts à moyen et long termes, nous avons amorti pour CHF 202'000 durant l'année 2020 et remboursé en date du 30 septembre un emprunt de CHF 1 mio au taux de 2.57%. Nous n'avons pas contracté de nouveaux emprunts en 2020.

Le taux moyen des emprunts à moyen et long termes au 31.12.2020 s'élève à 0.97%.

9. CONCLUSIONS

Pour la Municipalité, si le résultat 2019 a été qualifié d'extraordinaire il y a une année, celui de 2020 l'est également mais pour d'autres raisons. Nous retenons essentiellement le fait que les montants liés aux péréquations sont inférieurs au bouclage des comptes de plus de CHF 650'000 par rapport au budget. D'autre part, les acomptes de deux associations (ASIGE-RAdEGE) ont été surévalués de près de CHF 300'000.

La Municipalité confirme sa crainte déjà évoquée plusieurs fois d'une stagnation du rendement de l'impôt sur le revenu et la fortune qui ne soit pas compensée par les bonnes surprises dues aux impôts aléatoires et conjoncturels.

Nous constatons encore que ce sont les augmentations de revenus hors de notre influence de décisions qui impactent le plus fortement notre capacité d'améliorer notre marge d'autofinancement. Les conséquences du rejet de l'augmentation du taux d'imposition foncier a pu être totalement compensées. Si les revenus d'impôts n'ont que peu subi d'effets en 2020, on peut penser que cela sera le cas en 2021 et surtout en 2022.

Les dépenses ont été partiellement impactées par la situation Covid, essentiellement par des reports ou abandons de réalisations et de projets. Les amortissements complémentaires de 2019 permettent également une diminution importante de charges aux comptes.

La Municipalité doit rester attentive aux risques que la situation économique découlant du Covid nous impose. Le fonds Covid provisionné est suffisamment doté pour les demandes et soutiens que la Municipalité peut envisager. Divers amortissements extraordinaires permettent d'adapter certains postes au bilan, comme les terrains, au plus proche de la réalité économique qu'ils recouvrent. De même, il est intéressant de relever que le budget en cours de 2021 se trouvera allégé de près de CHF 150'000.- en charges financières.

En cette dernière année d'exercice comptable complet de la législature, la Municipalité est satisfaite de présenter un endettement n'ayant pas atteint le plafond accepté par le Conseil. Malgré cela nous avons pu réaliser de très importants investissements pendant cette période et les financements de travaux d'entretiens de nos infrastructures et bâtiments ont été soutenus. Ceux-ci permettent de bénéficier de fortes améliorations tant écologiques qu'économiques de nos biens communaux et d'en faire bénéficier notre population et son environnement.

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Article 1 : **d'approuver** les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 tels que présentés;

Article 2 : **de donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion.

Préavis no 642/21